



ARRETE N° 2025 – 730
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Rue Brûlée n° 25
SAS LANCELOT
Du Lundi 12 Janvier 2026
Au Vendredi 30 Janvier 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SAS LANCELOT – 10, rue de la Gare – 14130 Le Breuil en Auge, afin, dans le cadre de travaux de rénovation d'une salle de bain, Rue Brûlée, au n° 25, de réserver une place de stationnement, Du Lundi 12 Janvier 2026 au Vendredi 30 Janvier 2026, de 8h00 à 17h00, hors week-end,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SAS LANCELOT est autorisée, dans le cadre de travaux de rénovation de salle de bain, Rue BRÛLEE au n° 25, de réserver une place de stationnement, au plus près du lieu d'intervention, Du LUNDI 12 JANVIER 2026 au VENDREDI 30 JANVIER 2026, de 8H00 à 17H00, hors week-end.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Brûlée, sur 1 place de stationnement, au plus près du lieu d'intervention, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter le chargement et déchargement de matériels et matériaux, ainsi que l'évacuation de gravats, et anciens mobiliers.

ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 19 Décembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL



MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX

☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr